



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 19-2017

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
04/05/2017

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
EXTRAIT DU REGISTRE 15/05/2017

ID : 013-211300090-20170509-D192017-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 09 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois de mai à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE à Monsieur Nicolas VIROLLE, M. Gilles SAUVAJOL à Monsieur Gauthier AMALRIC

Absent:

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

Objet : subventions aux associations pour l'année 2017.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions aux associations pour l'année 2017.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU les crédits inscrits au budget 2017 ;

Considérant que de nombreuses associations sont soutenues par la Ville de La Barben dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

A cet effet, des crédits pour l'attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles sont inscrits au budget 2017.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous référencées et de se prononcer sur les montants ci-dessous :

Associations	subventions 2017
ACAP (COURSE DES AS)	1 700,00 €
ASPRS	120,00 €
BOL D'AIR BARBENAIS	2 200,00 €
CUISINE DES HOMMES	400,00 €
DONNEUR DE SANG	100,00 €



Envoyé en préfecture le 12/05/2017

Reçu en préfecture le 12/05/2017

Affiché le 15/05/2017

ID : 013-211300090-20170509-D192017-DE

FOYER RURAL	300,00 €
FRATERNITE SALONAISE	200,00 €
LA BARBEN EN FETES	9 500,00 €
LA BOULE PELICAN	500,00 €
LE SOUVENIR Français	150,00 €
MOTO CLUB ROAD AND ROCK	2 000,00 €
OT MASSIF DES COSTES	2 358,00 €
PECHE PRIVEE LA BARBEN	400,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SALON CROIX ROUGE	300,00 €
UDSOR	200,00 €

Entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget 2017

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi que tout document complémentaire

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 12 mai 2017

Le Maire



Christophe AMALRIC